

Certificat d'inaptitude à la pratique en EPS

(en référence au décret du 11-10-88 et à l'arrêté du 13-09-89, abrogés mais dont les termes sont repris dans le décret 2006-586 du 23-05-2006)

Pour favoriser la santé de l'élève, il convient de préserver absolument l'activité physique même en présence de restrictions médicales. Le professeur d'EPS ou des écoles a toute compétence pour adapter son cours, les contenus, les évaluations aux possibilités et ressources réelles de l'élève.

Je soussigné(e) docteur en médecine,
certifie avoir étudié la situation de l'élève

(prénom, nom).....

né(e) le

établissement scolaire classe

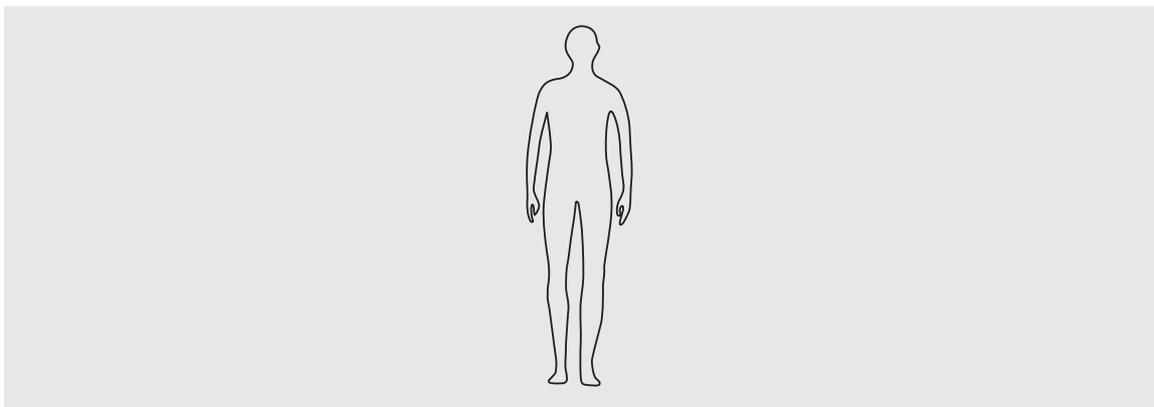
et constate que son état de santé entraîne :

une **inaptitude totale** (situation dans laquelle aucune adaptation n'est envisageable)
du au inclus

une **inaptitude partielle** du au inclus

Dans le cas d'une inaptitude partielle et pour permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, les précisions et recommandations sont les suivantes.

Limitation fonctionnelle de l'appareil locomoteur (entourer la zone anatomique concernée par la limitation)



- Vigilance quant au dosage et à la durée de l'effort en raison d'une pathologie connue :**
- risque d'essoufflement
 - risque de malaise
 - fatigue chronique importante et/ou faiblesse musculaire : **savoir adapter les temps de récupération, en nombre et en durée**
 - autre.....

Le médecin peut préciser ci-après toute information utile pour guider l'enseignant vers la meilleure adaptation possible de la pratique en EPS.

Date et cachet du médecin

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en main propre pour servir et faire valoir ce que de droit

Circuit de communication interne à l'établissement

Visa du professeur d'EPS	Visa de l'infirmière scolaire	Visa du conseiller principal d'éducation
Date :	Date :	Date :

Chers parents

La production de ce certificat ne constitue pas pour votre enfant un motif de dispense d'EPS, discipline d'enseignement obligatoire à part entière et qui participe à l'acquisition d'apprentissages fondamentaux et contribue à la formation globale de l'individu.

Votre enfant est malade ou blessé : l'activité physique est possible et bénéfique !

Vous et votre enfant êtes encouragés à partager avec le professeur et/ou le personnel de santé scolaire toute information utile liée à la pathologie existante et aux particularités de sa situation. Le professeur d'éducation physique et sportive adaptera son enseignement et l'évaluation qui en découle pour que votre enfant puisse participer au cours d'EPS, en fonction de ses possibilités et de ses capacités.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Diabète

La pratique sportive chez le jeune diabétique permet un meilleur état de santé (sur le long terme), et un épanouissement personnel immédiat (qualité de vie). L'activité physique entraîne une amélioration de la sensibilité à l'insuline.

Pour le sport à l'école, les adaptations de doses ou les apports de collations permettent d'éviter les risques d'hypoglycémie de façon très simple et reproductible d'une fois sur l'autre après quelques mises au point pour personnaliser les consignes.

Asthme

Pratiquer une activité physique a de nombreux effets positifs pour les enfants asthmatiques. Elle permet :

- un développement de la capacité respiratoire (l'enfant respire mieux et plus efficacement)
- une diminution des crises à l'effort du fait de cette meilleure capacité respiratoire
- au total, un meilleur contrôle de l'asthme (l'intensité et la fréquence des crises d'asthme sont diminuées)

Le sport a également des bienfaits psychologiques pour l'enfant asthmatique : il augmente sa confiance en lui et lui permet de mieux gérer sa maladie.

Épilepsie

L'épilepsie ne constitue pas une contre-indication à la pratique du sport. Bien au contraire, le sport est très bénéfique et participe à la qualité de vie des enfants ayant une épilepsie.

Surpoids / obésité

Ils ne constituent aucunement un frein à l'activité physique. Au contraire, celle-ci est indispensable au contrôle du poids, à l'amélioration de la santé et donc au mieux-être.

États anxieux, stress

L'activité physique est préconisée, c'est l'un des meilleurs moyens de lutte contre l'anxiété.

Pathologies articulaires

L'activité physique doit être préservée en particulier pour les parties du corps non concernées.

Ostéochondroses de croissance (Osgood Schlatter, Sever...)

Elles n'impliquent pas systématiquement une inaptitude de longue durée. L'activité physique mobilisant la ou les articulations douloureuses est interrompue seulement lorsque la douleur est présente. Les membres non concernés peuvent être mobilisés sans restriction.